

## LES PARTENAIRES

**Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne** (CAUE 47) est un organisme départemental indépendant chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. À travers ses actions : conseils aux collectivités et aux particuliers, formation, coordination de journées thématiques pour les élus, les techniciens de collectivités, les professionnels de la construction et du cadre de vie, accompagnement et sensibilisation des enseignants, organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, conférences, journée du patrimoine, etc.) le CAUE remplit une mission de service public.

Tél. : 05 53 48 46 72

Courriel : [secretariat@caue47.com](mailto:secretariat@caue47.com)

Site : [www.caue47.com](http://www.caue47.com)

**La Fondation du Patrimoine** est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de promouvoir la connaissance, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Elle contribue ainsi à la protection de nos paysages. L'avis de l'**architecte des bâtiments de France** est obligatoire dans le cadre de l'instruction des labels (fiscaux et non fiscaux), et pour l'instruction des dossiers publics/associatifs. Dans tous les cas, cet avis reste obligatoire dans le cadre de travaux de démolition et de restauration des parties disparues au cours du temps. Le CAUE 47 accueille le siège de la délégation départementale, représentée par son délégué : Jean Jacques Carle.

Site : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

**Le Conseil général de Lot-et-Garonne**, à travers sa politique de préservation du patrimoine, œuvre en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine qu'il soit mobilier ou immobilier, public ou privé, protégé au titre des Monuments Historiques ou non protégé. Un régime d'aide en faveur du patrimoine non protégé permet d'accompagner techniquement (avec le soutien du CAUE 47) et financièrement les porteurs de projets publics et privés. Ainsi depuis la création de ce dispositif, près de 400 projets de restauration ont été soutenus par le Conseil général, participant ainsi à la mise en valeur des richesses patrimoniales de notre département.

Tél. : 05 53 69 41 38

Courriel : [nagasc@cg47.fr](mailto:nagasc@cg47.fr)

Site : [www.cg47.fr](http://www.cg47.fr)

**Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne** est un service déconcentré de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du Préfet. Il assure avec le concours de toute l'équipe des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans le domaine des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés.

Tél. : 05 53 47 08 42

Courriel : [sdap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr](mailto:sdap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr)

Site : [www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr)



CIRCUIT DÉCOUVERTE  
PATRIMOINE DE PAYS LOT-ET-GARONNAIS  
SAMEDI 14 JUIN 2014

SITE N°4

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE  
(COMMUNE DE FUMEL)



LOT-ET-GARONNE  
Conseil général

FONDATION  
PATRIMOINE

caue 47

## NATURE DU PROJET

Réfection des couvertures en ardoise et révision du réseau des eaux pluviales, interventions sur les parements en pierre. Opération menée sous la direction de Gaëlle Duchêne et de Marion Sartre, architectes du patrimoine, à la suite d'une étude de diagnostic réalisée en 2010.

## PORTEUR DU PROJET

Mairie de Fumel.

## CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

L'église Saint-Antoine est édifiée sur les plans de Verdier, architecte municipal de la ville d'Agen. Elle est achevée et consacrée au culte le 15 août 1867. L'achèvement de la nef, du porche et la construction de la base du clocher sont conduites par l'architecte bordelais Joseph-Gustave Lemarchand entre 1886 et 1888. Le couronnement du clocher et de la flèche, confiés en 1903 à l'architecte marmandais Charles Bouillet, sont terminés en 1904. L'horloge sera installée en 1907.

## NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS / CORPS DE MÉTIER

Le projet consiste pour l'essentiel à refaire les couvertures de l'édifice à l'exception des couvrements en pierre des flèches et tourelles du clocher. Le grand comble de la nef et des bras de transept sont couverts en ardoise, tandis que sur les chapelles et les sacristies sont réalisées de divers matériaux : onduline, bac acier, tuiles canal, plaques fibrociment. Aucun matériau d'origine n'est attesté sur place.

L'originalité de cet édifice réside dans ses charpentes. Celles-ci sont composées de fermes à la « Polonceau » du nom de son concepteur, l'ingénieur des chemins de fer Camille Polonceau. Les fermes sont métalliques, composées de cornières (arbas et pannes) et de tirants (pour les entrails et le contreventement) tandis que le chevronnage est réalisé en bois. Ce procédé permet à l'époque d'augmenter considérablement la portée des charpentes.

La couverture en ardoise crochetée est remplacée par une couverture en ardoise clouée, posée à pureau décroissant et joints brouillés. Les toitures des chapelles sont réalisées en zinc ainsi que le réseau de recueil des eaux pluviales.



## DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

2010 à 2013

## AIDES FINANCIÈRES

Cette restauration a bénéficié d'une aide du Conseil général de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide en faveur des interventions départementales, de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), et d'un accompagnement de Fondation du Patrimoine avec la mise en place d'une campagne de souscription publique.



## GLOSSAIRE

**Pose à pureau décroissant et joints brouillés** : s'applique à la couverture en ardoise. Celle-ci exige plusieurs formats et des tailles d'ajustement afin de réduire progressivement la partie apparente (pureau) des ardoises. La pose à joints brouillés permet d'éviter l'effet inesthétique d'alignement des ardoises.

**Entrait** : pièce de charpente horizontale s'opposant aux efforts de traction.

**Contreventement** : pièce de charpente s'opposant à la déformation des charpentes s'opposant suivant le cas aux efforts de compression, de traction ou de flambement.